

énonce clairement à la Chambre la position du Canada sur la Bosnie et nous donne des précisions sur le mandat de nos troupes et les ressources pouvant être consacrées à cette cause. Les Canadiens et le Parlement ont sûrement le droit de connaître notre position avant que d'autres engagements ne soient pris.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y aurait certes de graves contradictions si les déclarations que nous rapporte le député étaient fidèles. Prenons simplement l'affirmation que le député attribue à notre ambassadeur aux États-Unis. L'ambassadeur n'a jamais tenu ces propos.

Mme Finestone: Qu'a-t-il dit?

M. Mulroney: Lisez et vous verrez.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous avons lu ce qu'il a dit.

M. Mulroney: Lisez la transcription de sa déclaration. Il n'a pas tenu les propos que lui attribue le député, par conséquent, il est très difficile de comprendre le reste de l'argumentation.

Notre position a toujours été cohérente, bien que je doive admettre que la situation en Bosnie est instable, compte tenu des événements survenus à Athènes. En effet, les Nations Unies tentaient de faire ratifier, en quelques heures seulement, un plan susceptible de mettre un terme aux hostilités pour quelques jours sinon quelque temps, tout en déterminant les mesures à prendre en cas d'échec du plan échafaudé par Vance et Owen, à Athènes. Comme le temps pressait, il était extrêmement difficile et délicat d'adopter des positions fermes.

Cependant, j'ai fait comprendre au président des États-Unis, lorsqu'il m'a appelé samedi, et au secrétaire général des Nations Unies que le bien-être de nos militaires postés en Bosnie était prioritaire et que nous voulions avoir la certitude que tout changement apporté au mandat des troupes canadiennes découlerait d'une nouvelle résolution approuvée par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

J'ai bien expliqué notre priorité au président des États-Unis et au secrétaire général des Nations Unies, qui m'ont assuré que les conditions que j'imposais au nom de tous les Canadiens seraient totalement respectées.

Recours au Règlement

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question au premier ministre se résume à ceci: ce que les Canadiens en général et nos forces de maintien de la paix en particulier veulent d'abord savoir, c'est si nos forces participeraient à une offensive armée, dans l'éventualité où celle-ci s'imposerait, ou si les troupes de maintien de la paix de l'ONU seraient rapatriées pour leur propre sécurité.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme ne l'ignore pas mon collègue, c'est là une question parfaitement hypothétique à laquelle il serait imprudent de répondre pour le moment, car nous espérons toujours que notre présence dans l'ancienne Yougoslavie—où notre contingent de forces terrestres est l'un des plus importants—, va contribuer à convaincre les récalcitrants de signer le plan Vance-Owen et de semer les germes de la paix.

Il serait malavisé de vouloir spéculer sur ce qui risque d'arriver si le plan échoue et de se demander si nous participerons alors à une opération militaire.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, hier, j'ai pris la peine de demander par courtoisie à la ministre des Anciens combattants si elle serait présente aujourd'hui à la Chambre. Elle m'a assuré qu'elle y serait.

J'apprends de source sûre qu'on a conseillé à la ministre de ne pas se présenter à la Chambre aujourd'hui.

• (1505)

M. le Président: Cela ne constitue pas un rappel au Règlement. Je ne peux pas vérifier les dires du député. Celui-ci devra s'y prendre autrement.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je tiens à déposer un avis de motion des voies et moyens visant à